



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

81^e séance plénière

Mardi 15 février 2005, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 10 h 20.

**Hommage à la mémoire
de S. E. M. Gnassingbé Eyadema,
Président de la République togolaise**

**Hommage à la mémoire
de S. E. M. Zurab Zhvania,
Premier Ministre de la Géorgie**

**Hommage à la mémoire
de S. E. M. Sami Kronfol,
Représentant permanent du Liban**

Le Président : Avant d'aborder l'examen des questions à l'ordre du jour pour ce matin, nous avons le triste devoir de rendre hommage à la mémoire du Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, décédé le samedi 5 février 2005.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant du Togo de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple de la République togolaise, ainsi qu'à la famille endeuillée de S. E. M. Gnassingbé Eyadema.

J'é mets le vœu personnel que ce pays, où la situation est actuellement préoccupante, retrouve la paix et le calme dans le cadre de ses propres lois constitutionnelles.

L'Assemblée générale va également rendre hommage à la mémoire du Premier Ministre de la

Géorgie, S. E. M. Zurab Zhvania, décédé le jeudi 3 février 2005.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant de la Géorgie de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple géorgiens, ainsi qu'à la famille endeuillée de S. E. M. Zurab Zhvania.

L'Assemblée générale va à présent rendre hommage à la mémoire du Représentant permanent du Liban, S. E. M. Sami Kronfol, décédé le mardi 1^{er} février 2005.

Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant du Liban de transmettre nos condoléances à la famille endeuillée de S. E. M. Sami Kronfol, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple du Liban, pays qui vient de perdre brutalement son ancien Premier Ministre, M. Rafiq Hariri.

J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Gnassingbé Eyadema, de S. E. M. Zurab Zhvania et de S. E. M. Sami Kronfol.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, au nom des États d'Afrique.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



M^{me} Bahemuka (Kenya) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je souhaite exprimer notre profonde tristesse suite au décès du Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, survenu le 5 février 2005. Au nom du Groupe, qu'il me soit permis de transmettre nos sincères condoléances à la famille du défunt, au peuple togolais et aux amis du Togo à l'occasion de cette perte immense. Nous partageons leur douleur; nous partageons leur tristesse.

Le décès du Président Eyadema est une grande perte, non seulement pour le peuple togolais, mais également pour les peuples de la région de l'Afrique de l'Ouest et pour tout le continent africain. Je rends hommage à son attachement à la paix et à la stabilité au Togo, et notamment à son rôle très actif dans le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest.

En souvenir de feu le Président Eyadema, le Groupe africain invite les autorités togolaises à respecter la loi sur la succession conformément à la Constitution et à rétablir la primauté du droit, dans l'intérêt du peuple togolais. Nous demandons instamment au peuple togolais de faire preuve de retenue et d'organiser des élections le plus rapidement possible. Le Groupe africain est convaincu que le salut du pays repose sur le respect de la Constitution, la primauté du droit et des élections libres et régulières.

Je saisis également cette occasion pour exprimer les condoléances du Groupe africain suite au décès accidentel du Premier Ministre de la Géorgie, S. E. M. Zurab Zhvania. Le décès du Premier Ministre a privé la Géorgie d'un dirigeant visionnaire qui était le moteur des réformes économiques entreprises dans ce pays. Je lui rends un hommage tout particulier pour la façon dont il a assumé ses fonctions et dont il était attaché à son peuple et à son pays. Nous nous joignons au peuple géorgien, qui pleure sa mort. Le peuple géorgien le regrettera beaucoup.

Le Groupe africain exprime son émoi et sa consternation devant l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, M. Rafiq Hariri. Nous condamnons les auteurs de cet acte haineux. L'assassinat de ce grand homme compromet la paix et la stabilité dont le Liban jouit depuis ces 15 dernières années. Nous rendons hommage à M. Hariri pour son dévouement, son engagement et pour le rôle dirigeant qu'il a joué dans la reconstruction de son pays dans les années 90.

Enfin, je voudrais rendre personnellement hommage à un grand ami et cher collègue, le feu Ambassadeur Sami Kronfol. Il a non seulement été un grand ambassadeur et un homme charismatique et de caractère, mais il a également, d'une manière ou d'une autre, influé sur la vie de beaucoup.

En hommage à ces trois hommes qui nous ont quittés, nous renouvelons notre engagement de poursuivre l'œuvre bénéfique qu'ils ont entreprise. Quant à ce qu'ils n'ont pas pu réaliser, nous espérons que nous nous unirons tous pour réaliser leurs rêves.

Le Président : Je donne la présent la parole au représentant du Bahreïn, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Almansoor (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe des États d'Asie, dont j'ai l'honneur d'assumer la présidence ce mois-ci, je voudrais adresser nos plus sincères condoléances à la famille et au peuple du très regretté Président de la République togolaise, Gnassingbé Eyadema, qui s'est éteint le 5 février 2005.

La disparition du Président Eyadema constitue une grande perte pour les États d'Afrique de l'Ouest et pour le continent africain. Il était l'un des plus anciens chefs d'État africains, puisqu'il dirigeait le Togo depuis 1967. Tout au long de cette période, il s'est employé à améliorer les relations du Togo avec les États africains et avec le reste du monde, ne ménageant aucun effort pour servir son pays et renforcer sa position sur la scène africaine. Il s'est efforcé de resserrer les liens avec les membres de la communauté internationale. Nous espérons sincèrement que les Togolais prendront toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la stabilité et la sécurité à l'intérieur de leur pays. Nous exhortons tous les partis du pays à maintenir le dialogue et à continuer de promouvoir les valeurs de la paix et de la solidarité.

J'ai également l'honneur de transmettre les sincères condoléances du Groupe des États d'Asie au Gouvernement et au peuple géorgiens pour la disparition, soudaine et douloureuse, du Premier Ministre Zurab Zhvania, qui n'était âgé que de 41 ans. Le brusque décès du Premier Ministre nous a tous emplis de chagrin et de tristesse. M. Zhvania oeuvrait d'arrache-pied pour faire avancer son pays sur la voie des réformes économiques afin de rehausser le rôle de la Géorgie et de consolider ses relations avec la communauté internationale. Le peu de temps qu'il a été

aux commandes de l'économie géorgienne, faisant preuve de flexibilité, il a réussi à étendre les rapports de son pays avec les institutions financières internationales. La disparition de M. Zhvania constitue une perte immense pour la Géorgie et pour le reste du monde.

Je voudrais également adresser les condoléances du Groupe des États d'Asie à la famille de l'ancien Premier Ministre du Liban, M. Rafiq Hariri, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple libanais. Sa disparition nous a tous bouleversés. L'ancien Premier Ministre Hariri avait fait tout son possible pour rebâtir un Liban moderne. Il était un grand nationaliste et un exemple à suivre. Il était un politicien remarquable et modéré, il était l'ami de tous. C'est une grande perte pour le Liban, la nation arabe et le monde entier. Que Dieu bénisse son âme.

J'ai également l'honneur de transmettre au Gouvernement et au peuple libanais, ainsi qu'à nos frères de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, les sincères condoléances du Groupe des États d'Asie pour le décès de notre frère et collègue, l'Ambassadeur Sami Kronfol, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons tous été ébranlés par sa disparition si soudaine. Il était un ami cher à tous. Tout au long de sa mission à l'ONU, il a su nouer un grand nombre d'amitiés. Il était un diplomate brillant, engagé et talentueux, qui servait son pays et en défendait les intérêts avec le plus grand dévouement. Le système des Nations Unies a perdu l'un de ses plus grands diplomates, dont on conservera le souvenir d'une compagnie agréable. Puisse l'âme de M. Kronfol reposer en paix.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante de la Croatie, qui va intervenir au nom des États d'Europe orientale.

M^{me} Zubčević (Croatie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, j'ai le devoir solennel de faire part de notre vive affliction suite aux décès du Président du Togo, S. E. M. Gnassingbé Eyadema; du Premier Ministre de la Géorgie, S. E. M. Zurab Zhvania; et du Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Sami Kronfol.

Avec la disparition du Président togolais, M. Eyadema, l'Afrique a perdu son plus ancien dirigeant en exercice. Nous adressons nos

condoléances au Gouvernement et au peuple togolais, ainsi qu'à sa famille.

Véritable patriote géorgien, M. Zhvania fut pour beaucoup dans l'essor démocratique et les avancées du peuple géorgien, auxquels il voua toute sa vie. Son legs restera un point d'ancrage pour tous les peuples de bonne volonté.

L'Ambassadeur Kronfol était un diplomate chevronné, aux connaissances étendues sur les affaires multilatérales et arabes. Il manquera beaucoup à ses collègues à l'ONU.

Au nom du Groupe des États d'Europe orientale, je demande respectueusement que nos sincères condoléances soient transmises aux Gouvernements et aux peuples géorgiens et libanais, ainsi qu'aux familles endeuillées.

Nous adressons également nos condoléances à la famille de l'ancien Premier Ministre du Liban, S. E. M. Rafiq Hariri.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Paraguay, qui va intervenir au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Loizaga (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, que j'ai l'honneur de présider, je voudrais exprimer nos plus sincères condoléances aux peuples togolais et géorgien suite à la récente disparition du Président du Togo, M. Gnassingbé Eyadema, et du Premier Ministre de la Géorgie, M. Zurab Zhvania. Nos condoléances s'adressent également à leurs familles, qui ont subi une perte tragique ces dernières semaines. Nous voudrions rendre un hommage mérité à ces illustres personnalités, qui ont tout sacrifié pour leurs pays respectifs.

De même, nous nous rappelons aujourd'hui de notre ancien collègue, le Représentant permanent du Liban, l'Ambassadeur Sami Kronfol, qui est décédé récemment. Alors qu'il exerçait ses fonctions, l'Ambassadeur Kronfol sut gagner la sympathie, le respect et l'estime de ses collègues, représentant avec efficacité, dévouement et responsabilité son pays et son gouvernement.

Au nom de notre groupe régional, je présente nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement libanais ainsi qu'à la famille du défunt et aux membres de la Mission permanente du Liban.

Nous voudrions également exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nos sincères condoléances à la famille et au peuple libanais à la suite de l'assassinat brutal de l'ancien Premier Ministre du Liban, M. Rafiq Hariri, et d'autres civils, victimes de l'attitude irrationnelle de ceux qui utilisent la violence comme seul outil d'expression. Nous caressons l'espoir que le peuple libanais recouvrira la paix et la concorde le plus rapidement possible pour qu'il puisse ainsi surmonter la tragédie qui l'a frappé une nouvelle fois.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Plusieurs décès sont à déplorer aujourd'hui. Comme vous l'avez signalé, Monsieur le Président, le Liban a perdu son ancien Premier Ministre.

Je prends la parole au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour exprimer notre préoccupation à la suite du décès du Président Eyadema du Togo. Nous présentons nos condoléances à la famille du Président Eyadema et au peuple togolais.

Nous tous, membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, avons été consternés à la nouvelle du décès subit du Premier Ministre de la Géorgie, M. Zurab Zhvania. Notre groupe présente ses condoléances à la famille de M. Zhvania et au peuple géorgien pour lequel sa mort représente une perte terrible.

À la suite de la disparition de S. E. M. Sami Kronfol, Représentant permanent du Liban, je voudrais également présenter les condoléances du Groupe à la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies et à la famille de M. Kronfol. Il manquera cruellement à la communauté diplomatique des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui va intervenir au nom du Groupe des États arabes.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom des États arabes, membres de la Ligue des États

arabes, et en ma qualité de Président du Groupe arabe pour le mois de février.

J'ai le triste devoir d'adresser au Gouvernement et au peuple togolais nos condoléances les plus sincères à la suite du décès de leur dirigeant, M. Gnassingbé Eyadema. Le défunt Président était l'un des dirigeants éminents du monde qui ont consacré leur vie à leur peuple et à la réalisation des objectifs de développement et de progrès.

Le Président Eyadema était l'un des dirigeants africains qui ont mis tout en œuvre pour instaurer paix et progrès en Afrique et pour développer les relations entre les pays africains et le monde entier. Nous sommes convaincus que le peuple togolais se remettra de cette perte douloureuse, poursuivra la construction et le développement du Togo et renforcera son rôle aux niveaux régional et international.

Le décès, dans la fleur de l'âge, du Premier Ministre de la Géorgie a représenté une perte immense pour son peuple et pour la communauté internationale. Son décès nous a emplis d'une immense tristesse, car il a œuvré inlassablement pour l'avancement de son peuple et pour consolider les relations avec la communauté internationale. En outre, il a pu renforcer la situation économique en Géorgie. Nous exprimons nos profondes condoléances à sa famille et au peuple géorgien.

Le Liban a subi une grande perte. Il y a quelques jours, le terrorisme perpétré par des criminels a causé la mort d'un des symboles du Liban et d'un des dirigeants libanais, l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri. Sa mort cruelle ne constitue pas seulement une perte pour le Liban, mais c'est aussi une énorme perte pour tous les pays arabes. Sa politique visait à consolider les liens entre le Liban et les autres membres du Groupe arabe. C'est l'une des causes fondamentales auxquelles il a consacré ses efforts sa vie durant, marquée par de grandes réalisations, dont la fin de la guerre civile au Liban et l'édification du pays. Nous ressentirons tous cette perte, en particulier mon pays qui l'appréciait et qui entretenait de solides liens de coopération avec lui. Au nom du Groupe arabe, j'exprime nos condoléances les plus sincères au Liban et à son peuple frère ainsi qu'à la famille de M. Hariri. Nous espérons que nos frères libanais continueront à avancer sur la voie qu'il a tracée.

Au nom du Groupe arabe, nous exprimons également nos condoléances pour la perte du

Représentant permanent du Liban, M. Sami Kronfol. Nous avons tous travaillé avec l'Ambassadeur Kronfol, qui a représenté son pays d'une manière remarquable et qui a défendu sa cause à l'ONU et ailleurs. Nous avons tous pu prendre la mesure de son profond engagement et de la sincérité de ses efforts dans toutes ses activités. Le temps qu'il a passé à l'ONU aura été court, mais il a laissé une profonde empreinte qui reflète les capacités de la diplomatie libanaise. Il a toujours défendu son pays, sa région et le monde. La disparition de M. Kronfol représente pour nous une perte énorme. Nous portons le deuil de ses remarquables compétences professionnelles. Il était un intellectuel éminent et un spécialiste de l'histoire, de la philosophie et des sciences. J'aurais souhaité que tout le monde ait l'occasion de connaître cet homme et d'apprécier son cœur et les trésors qu'il renfermait. Nous exprimons nos sincères condoléances à la Mission permanente du Liban auprès de l'ONU, au Gouvernement libanais et, surtout, à la famille de l'Ambassadeur Kronfol. Que la miséricorde de Dieu soit sur lui!

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Togo.

M. Menan (Togo) : C'est avec une profonde peine et une grande tristesse que nous prenons la parole au nom du Gouvernement et du peuple togolais à la présente séance que l'Assemblée générale dédie à la mémoire du Président Gnassingbé Eyadema du Togo, du Premier Ministre Zurab Zhvania de la Géorgie et de l'Ambassadeur Sami Kronfol du Liban, qui nous ont quittés.

Nous tenons, avant toute chose, à adresser nos vifs remerciements au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général et à tous les États Membres pour leurs sincères expressions de condoléances et pour leurs marques de sympathie à l'occasion du deuil cruel qui frappe le peuple togolais à la suite de la disparition, le 5 février dernier, du Président Eyadema. Le Togo apprécie hautement la compassion manifestée par la communauté internationale.

Comme nous le savons tous, le Président Eyadema a consacré toute sa vie à œuvrer inlassablement et de façon opiniâtre à la recherche de la paix, de la sécurité et d'un développement durable. Ses multiples et remarquables contributions à la restauration et à la promotion de la paix partout où elle est mise en péril, notamment en Afrique, sont bien

connues et procèdent de l'attachement sans faille du Président disparu au dialogue et à la concertation, qui seuls permettent de régler, de façon durable, les différends, quels qu'ils soient.

Grand artisan de paix et de dialogue, le Président Eyadema était aussi un fervent promoteur du développement, perçu comme voie privilégiée pour soustraire les populations de nos pays à la misère et à la pauvreté. Ainsi, il a été à l'avant-garde de la création, en 1975, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'attelle, comme l'Assemblée sait, et ce, de manière remarquable, à la résolution des crises et conflits qui malheureusement continuent de secouer la sous-région.

Dans la même optique, le Président Eyadema avait réclamé, ici même lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000, que la communauté internationale accorde une attention soutenue aux États africains pour leur assurer la possibilité de progresser de manière significative dans la nouvelle économie mondiale. Aujourd'hui, les initiatives qui se concrétisent en faveur du continent, notamment l'initiative britannique d'un « Plan Marshall » pour l'Afrique, ou encore la mise sur pied d'une force africaine de la paix, telle que proposée au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Tunis en 1994; et bien d'autres encore, ne peuvent que conforter la justesse des vues du Président disparu.

Pour terminer, nous voudrions renouveler nos condoléances les plus attristées et notre profonde compassion aux Gouvernements et aux peuples de la Géorgie et du Liban, qui, comme le Togo, ont perdu l'un de leurs fils illustres. Nous tenons aussi à saluer la mémoire de l'ancien Premier Ministre du Liban, M. Rafiq Hariri, tragiquement assassiné hier.

Que les éminentes personnalités dont nous honorons la mémoire ce jour reposent en paix.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Géorgie.

M. Kaladze (Géorgie) (parle en anglais) : Au nom du Gouvernement géorgien, je voudrais m'associer aux orateurs précédents en exprimant nos sincères condoléances suite aux décès attristants du Président du Togo, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, du Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Sami Kronfol, et suite au scandaleux assassinat de l'ancien

Premier Ministre du Liban, S. E. M. Rafiq Hariri. La peine qu'éprouvent les peuples togolais et libanais est proche du cœur des Géorgiens aujourd'hui, et nous partageons pleinement leur chagrin.

Au nom du Gouvernement et du peuple géorgiens, je voudrais également dire notre reconnaissance sincère suite aux condoléances qui nous ont été exprimées à l'occasion du décès tragique du Premier Ministre de la Géorgie, S. E. M. Zurab Zhvania. M. Zurab Zhvania n'était pas seulement Premier Ministre, mais également une personnalité politique très compétente et très importante qui a apporté une contribution immense au développement démocratique de mon pays pendant plus de 10 ans, depuis notre accession récente à l'indépendance. Il a été véritablement l'un des architectes de la Géorgie moderne. En outre, son leadership et sa vision ont suscité auprès de tous les amis de la Géorgie l'espoir que le pays sera une nation démocratique et prospère.

La perte de Zurab Zhvania est irréparable pour la Géorgie, car ce n'est pas tous les jours qu'apparaît un dirigeant d'une telle stature. Néanmoins, nous sommes déterminés à continuer d'avancer sur la voie tracée par sa vision d'une Géorgie démocratique afin de concrétiser les idéaux de Zurab Zhvania. Tel sera le meilleur hommage que l'on pourra rendre à cet homme d'État remarquable.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Liban.

M. Assaf (Liban) (parle en arabe) : Le Liban, aujourd'hui, semble être plongé dans un état de chagrin permanent. Nous avons perdu l'ancien Premier Ministre de notre pays, M. Rafiq Hariri, qui a été tragiquement assassiné hier. Le Liban, le monde arabe et le monde entier ont perdu un homme qui avait un grand avenir devant lui. Dans une interview diffusée hier sur la chaîne CNN, nous l'avons entendu dire qu'il n'était qu'un jeune homme de 60 ans.

Je voudrais exprimer mes remerciements et ma gratitude à l'Assemblée générale pour les marques de sympathie et les condoléances exprimées suite au décès de l'Ambassadeur Sami Kronfol, Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également remercier tous ceux qui se sont rendus à la Mission permanente du Liban pour signer le livre de condoléances, au premier rang desquels M. Jean Ping, Président de l'Assemblée générale, et le Secrétaire général M. Kofi Annan.

En ces circonstances, un vieux proverbe me vient à l'esprit : « La santé est une couronne sur la tête des bien portants que seuls les malades peuvent voir ». Alors que nous aimerions tous jouir d'une bonne santé, nous ne pouvons qu'appuyer les institutions spécialisées du système, et en particulier l'Organisation mondiale de la santé, qui s'efforcent sans relâche de trouver des remèdes aux maladies incurables qui continuent de tuer les êtres humains, les privant d'un avenir prometteur.

Point 113 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/59/668/Add.1 à 6)

Le Président : Je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/59/668/Add.1 à 6, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication figurant dans le document A/59/668, le Bénin, le Congo, le Paraguay, le Suriname, l'Ukraine et l'Uruguay ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant indiqué à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans ces documents?

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux

c) Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Note du Secrétaire général (A/59/682)

Mémoire du Secrétaire général (A/59/683)

Curriculum vitae (A/59/684)

Le Président : L'Assemblée générale va maintenant procéder à l'élection d'un membre de la Cour internationale de Justice à la suite de la démission de M. Gilbert Guillaume, juge et ancien Président de la Cour internationale de Justice, démission qui a pris effet le 11 février 2005.

Au sujet de cette élection, je souhaiterais appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale sur les questions suivantes. Je voudrais confirmer que, indépendamment de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité procède actuellement aussi à l'élection d'un membre de la Cour. Cette procédure est conforme à l'article 8 du Statut de la Cour, qui stipule que

« L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité procèdent indépendamment l'un de l'autre à l'élection des membres de la Cour. »

Par conséquent, les résultats du vote à l'Assemblée générale ne seront pas communiqués au Conseil de sécurité tant qu'un candidat n'aura pas obtenu la majorité requise à l'Assemblée.

J'appelle également l'attention de l'Assemblée sur les documents relatifs à l'élection. Le document A/59/683, dans lequel figure le mémorandum du Secrétaire général sur la composition de la Cour internationale de Justice et sur la procédure à suivre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité aux fins de cette élection. Le document A/59/682, dans lequel figure le nom du candidat proposé par des groupes nationaux dans le délai fixé pour la présentation des candidatures, à savoir le 17 janvier 2005. Je voudrais informer l'Assemblée générale qu'après l'expiration du délai fixé pour la présentation des candidatures, le Secrétariat a reçu des communications des groupes nationaux allemand, hondurien, italien, polonais, roumain, suisse et uruguayen présentant aussi la candidature de M. Ronny Abraham. Le document A/59/684, dans lequel figure le curriculum vitæ du candidat proposé par des groupes nationaux.

Conformément au paragraphe 1 de l'article 10 du Statut de la Cour, le candidat qui obtient une majorité absolue des voix tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité sera considéré comme élu.

Dans la pratique de l'Organisation des Nations Unies, le terme « majorité absolue » a toujours été interprété comme signifiant la majorité de tous les électeurs, qu'ils participent ou non au scrutin et qu'ils soient ou non autorisés à le faire. En l'espèce, les électeurs sont les 191 États Membres de l'Assemblée générale. En conséquence, pour la présente élection, 96 voix représentent la majorité absolue à l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale va maintenant procéder au vote au scrutin secret. Si au premier tour de scrutin, le

candidat n'obtient pas la majorité absolue, il sera nécessaire de procéder à d'autres tours de scrutin jusqu'à ce que le candidat ait obtenu cette majorité. Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 915^e séance, le 16 novembre 1960, ces scrutins seront libres.

Puis-je considérer que l'Assemblée approuve les procédures que je viens d'énoncer?

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Je rappelle aux représentants que conformément à l'article 88 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale :

« Lorsque le Président a annoncé que le vote commence, aucun représentant ne peut interrompre le vote, sauf pour présenter une motion d'ordre ayant trait à la manière dont s'effectue le vote. »

La procédure de vote va maintenant commencer. Les bulletins de vote vont maintenant être distribués.

Les représentants sont priés d'utiliser uniquement les bulletins de vote qui leur sont distribués en ce moment et de mettre une croix à la gauche du nom du candidat pour lequel ils souhaitent voter. On ne peut voter que pour le candidat dont le nom figure sur les bulletins de vote.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Dissing (Danemark), M^{me} Abraitene (Lituanie), M. Solórzano (Nicaragua), M. Isong (Nigéria) et M. Kim Kiejoo (République de Corée) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

La séance, suspendue à 11 h 20, est reprise à 12 h 5.

Nombre de bulletins déposés :	157
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	157
Abstentions :	3
Nombre de votants :	154
Majorité requise :	96
Nombre de voix obtenues :	
M. Ronny Abraham (France)	154

M. Ronny Abraham a obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale.

J'ai communiqué le résultat du vote au Président du Conseil de sécurité.

J'ai reçu du Président du Conseil de sécurité la lettre suivante.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 5121^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 15 février 2005 aux fins de l'élection d'un membre de la cour internationale de Justice pour un mandat venant à expiration le 5 février 2009, M. Ronny Abraham a réuni la majorité absolue des voix. »

Par suite des scrutins qui ont eu lieu indépendamment à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Ronny Abraham a obtenu la majorité absolue dans les deux organes. Il est donc dûment élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat commençant aujourd'hui, le 15 février 2005, et se terminant le 5 février 2009. Je saisis cette occasion pour lui exprimer les félicitations de l'Assemblée générale pour son élection et pour remercier les secrétaires de leur aide.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 c) de l'ordre du jour.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

h) Nomination de membres du Corps commun d'inspection

Note du Secrétaire général (A/59/108/Add.1)

Le Président : Comme indiqué dans le document A/59/108/Add.1, par suite de la démission de M. Christopher Thomas (Trinité-et-Tobago), l'Assemblée générale doit, à sa cinquante-neuvième session, nommer un nouveau membre afin de pourvoir le poste vacant au Corps commun d'inspection, pour un mandat qui viendra à expiration le 31 décembre 2008.

Comme également indiqué dans le document A/59/108/Add.1, conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale consulte les États Membres en vue d'établir une liste des pays – dans le cas présent, un seul pays – qui seront priés de présenter un candidat pour nomination au Corps commun d'inspection.

Après avoir tenu les consultations nécessaires, je souhaite communiquer à l'Assemblée générale l'information que j'ai reçue du président du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à savoir que le Groupe a choisi le Pérou pour présenter un candidat pour le siège vacant revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément au paragraphe 1 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, le Pérou serait prié de fournir le nom d'un candidat et le curriculum vitae faisant état de ses compétences pour les tâches à accomplir.

Après la tenue des consultations appropriées visées au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection, y compris des consultations avec le Président du Conseil économique et social et avec le Secrétaire général en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, je vais proposer à l'Assemblée générale un candidat qualifié aux fins de nomination au Corps commun d'inspection pour un mandat venant à expiration le 31 décembre 2008.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 17 h) de l'ordre du jour.

Programme de travail

Je voudrais informer les membres que certaines parmi les délégations concernées ont demandé le report du vote sur le projet de résolution A/59/L.16. Par conséquent, l'Assemblée générale examinera le point 56 g) de l'ordre du jour à une date ultérieure.

La séance est levée à 12 h 15.